



**Contact : Syndicat d'Arlysière**

**Porteur du projet : Franck Lombard, Président**

**Tel : 04.79.10.48.47**

**Titre : Elaboration et mise en œuvre d'une démarche innovante, combinant trois procédures (Agenda 21, SCOT, Contractualisation) au service du développement durable duterritoire.**

### Introduction

Au cœur des Alpes, le territoire de l'Arlysière accueille près de 55 000 habitants qui se répartissent entre les deux villes centres : Albertville et Ugine. Territoire à la fois urbain et montagnard, industriel et agricole, la qualité de vie du Pays et sa notoriété (Jeux Olympiques d'Albertville de 1992) le rendent attractif, ce qui suscite de véritables conflits d'usages entre agriculture, urbanisation et préservation des espaces naturels. Administrativement, il est structuré en 5 cantons, 3 communautés de communes et 31 communes.

### 1/ L'approche globale du développement durable dans le projet :

Le Syndicat Arlysière s'est engagé résolument en faveur du développement durable par la mise en œuvre d'une démarche originale, basée sur la complémentarité et l'articulation de trois procédures : les procédures contractuelles (le contrat de pays avec l'Etat et la région Rhône Alpes et le contrat territorial avec le Conseil général de Savoie), le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) et l'Agenda 21 local.

Ces trois procédures ont permis d'élaborer un projet de territoire efficace et cohérent qui se traduit par un programme d'actions 2005-2010. L'Agenda 21 intercommunal n'est autre que ce programme d'actions. Il est organisé selon les quatre piliers du développement durable (équité sociale et cadre de vie, excellence environnementale et gestion de l'espace, économie montagnarde durable et innovante, gouvernance et communication). Par ailleurs, une charte de développement durable a été rédigée en parallèle à l'élaboration du contrat de pays. Elle fixe les grandes orientations de l'Agenda 21 local, et nourrit la réflexion pour le PADD<sup>1</sup> qui sera élaboré dans le cadre du SCOT. Elle vise à renforcer la qualité de vie du territoire et à favoriser la démocratie participative et les initiatives locales.

Evaluation	1	2	3	4
------------	---	---	---	---

### 2/La gouvernance :

L'ensemble de la démarche et l'articulation des différents outils territoriaux peut s'appuyer sur différentes structures :

- Le Comité de pilotage, composé d'élus locaux, des partenaires financiers de l'Arlysière et du Président du Conseil Local de Développement.
- Le Conseil Local de développement (LOADDT 1999) - lieu de concertation privilégié avec les "forces vives" du territoire (entreprises, associations...). Il conduit la réflexion du projet, en cohérence avec les autres politiques territoriales.
- Les Ateliers 21, composés d'élus, des techniciens, d'acteurs socio-professionnels et d'habitants, selon 6 thèmes : Communication/Concertation ; Environnement/Agriculture/Tourisme ; Economie ; Social ; Aménagement du territoire ; Finances/Administration Générale. Ces Ateliers travaillent en collaboration avec les commissions d'élus correspondantes du Syndicat Arlysière.

<sup>1</sup> Projet d'Aménagement et de Développement Durable

- L'avancement des travaux est exposé lors des Forums 21 (environ 400 personnes).  
Les projets de territoire (SCOT, Contrat et Agenda 21) ont été validés en avril 2005  
Un important travail de sensibilisation des acteurs du territoire (collectivités, partenaires techniques et socioprofessionnels) et du grand public a été réalisé pour encourager la mise en œuvre effective de l'Agenda 21 local. Le suivi et l'évaluation des actions, pris en compte dès la formulation des actions grâce à la définition d'indicateurs et d'outils de suivi, seront une des missions du Conseil local de développement, choisi pour sa neutralité.

Evaluation	1	2	3	4
------------	---	---	---	---

### **3/La mobilisation des acteurs et des partenaires:**

Ce projet a mobilisé plus de 700 personnes tout au long de l'année 2004 :

- Les habitants : 190 participants au Forum 21 de la Communauté de communes, 150 participants aux 5 Forums 21 des cantons
- Les 46 représentants de la société civile du Conseil Local de développement
- Les 400 membres des 10 Ateliers 21 (élus, techniciens, acteurs socioprofessionnels et habitants)
- Les membres du Comité de pilotage (élus locaux, partenaires financiers, Président du Conseil Local de développement)
- Partenaires techniques et financiers : Etat, Conseil régional, Conseil départemental

Les communes et communautés de communes, quant à elles, sont les principaux co-financeurs des actions du contrat de Pays (pour plus de 65% des actions).

Evaluation	1	2	3	4
------------	---	---	---	---

### **4/ Le caractère novateur de la démarche :**

Il s'agit d'une première réflexion sur l'articulation des outils réglementaires (SCOT, Contrats) avec l'Agenda 21. Les Ateliers 21 au nombre de 10 ont mobilisé 377 personnes lors de 91 réunions en 5 mois. Colossal.

Evaluation	1	2	3	4
------------	---	---	---	---

### **5/ Les acquis effectifs :**

Certains travaux sont d'ores et déjà lancés, parmi ceux-ci :

- la mise en place d'un Ecoparc (regroupant notamment des unités de valorisation des déchets) sur la base des meilleures techniques disponibles, dans le cadre d'une politique de réduction des déchets,
- la réalisation d'une Maison de Pays pour accompagner la structuration touristique du Pays correspondant à un tourisme environnemental à échelle humaine,
- le développement des transports collectifs, avec la mise en place d'un système de bus à la carte, l'ouverture des transports scolaires au public...
- la mise en place d'une charte forestière de territoire : structuration de la filière bois, notamment par la promotion des chaufferies bois,
- le financement de projets HQE et HPE (haute performance énergétique) pour les collectivités locales et les particuliers.

Evaluation	1	2	3	4
------------	---	---	---	---

### **Commentaires :**